ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre — Grande-Rue, 84, ROUBAIX

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départements non limitrophes et Etranger, Port en sus	

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,40
Réclames	» 0,75
Faits-divers	» 1,50
Locale	» 3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LES ÉLECTIONS DE BALLOTTAGE

M. Millerand adresse une proclamation aux électeurs du XIIe arrondissement.

M. le citoyen-ministre essaie d'expliquer son ballottage par « l'éparpillement des voix républicaines, qui a ajourné de 15 jours le triomphe définitif »

Il déclare ensuite : « Républicain-socialiste j'étais et je reste » ; puis le citoyen-baron se proclame modestement « le seul candidat de la République ».

ÉCHOUEMENT D'UN SOUS-MARIN

Toulon. — Le sous-marin *Zédé*, allant aux Salins d'Hyères pour effectuer des lancements de torpilles contre le *Jauréguiberry*, s'est échoué sur un haut fond, près de Porquerolles. Le remorqueur *Hercule* l'a renfloué. On n'a constaté aucune avarie.

LES ANARCHISTES

Berlin. — Le service de la police de Berlin a demandé aux autorités de New-York l'arrestation de l'anarchiste Giovanni Silva, ami de l'assassin de l'impératrice Elisabeth d'Autriche.

Silva se propose, paraît-il, de venir en Allemagne pour y perpétrer un attentat, une lettre saisie par la police de sûreté allemande aurait révélé son projet.

LES ANTILLES DANOISES

Copenhague. — La Chambre, après une interminable discussion, a approuvé à l'unanimité moins 2 voix la vente des Antilles danoises aux Etats Unis à condition que la cession soit sanctionnée par les populations des îles.

BAGARRE A VIENNE

Deux grévistes tués

Vienne (Autriche). — Les maçons en grève se sont rendus en masse devant la gare pour s'opposer au débarquement des ouvriers recrutés en province par les entrepreneurs.

La police avait voulu disperser les manifestants fut assaillie à coups de pierre et de bouteilles.

Des renforts étant arrivés, des charges ont été faites ; des deux côtés Ustaz furent tués par les gendarmes.

PETIT CALENDRIER

Jeudi 1er mai. — **Saint Philippe et saint Jacques**, apôtres. — Allor. : Bailleul (Filles de la Charité), bador., noct. Douai, (Saint Jacques), ador., noct. Sin-le-Noble (Petites Sœurs des Pauvres).

Soleil : lever à h. 42, coucher 7 h. 12. — Lune : lever 1 h. 16 m., coucher 11 h. 41 m.

Vendredi 2. — **Saint Athanase**, évêque et docteur. — Ador. : Jollmetz, Cambrai (Bon-Pasteur), Lille (Saint-Joseph, Filles de la Charité).

Soleil : lever 4 h. 41, coucher 7 h. 13. — Lune : lever 1 h. 45 m., coucher 0 h. 47 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Les Rues de Roubaix

La rue Bernard qui a 380 mètres de long sur 10 mètres de large, est comprise entre la rue de Lannoy et la rue Pierre-de-Roubaix. Elle appartient au canton Est, à la paroisse Sainte-Elisabeth et au 3e commissariat de police.

En 1836, elle comptait 1139 habitants et 1050 en 1901, avec 222 maisons.

Les électeurs votent au bureau de la rue Sainte-Elisabeth.

Cette rue a porté autrefois le nom de rue du « Moulin-Brûlé », car il y avait un moulin à broyer le bois de campêche appartenant à M. Bernard, fermier, et même cinéraire qui fut brûlé il y a une cinquantaine d'années.

L'épicerie portant pour enseigne « Au Moulin Bernard » rue de Lannoy, est tenue par M. Bernard-Spriet, le fils de l'ancien propriétaire du Moulin de la rue Bernard.

Jehan des Vignes.

Un acte de justice et d'égalité

L'administration socialiste du citoyen Carrette avait commis cette injustice et cette inégalité de n'envoyer au sanatorium de Saint-Pol que les enfants des écoles laïques.

L'administration municipale nouvelle n'a pas continué ces errements.

Et elle vient de décider que tous les petits Roubaisiens indigents et Français seraient désormais admis à passer quelque temps au bord de la mer.

Voici la note communiquée par la mairie :

Envoi d'enfants au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. — Voici les conditions arrêtées par l'administration municipale pour l'envoi au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer des enfants débilités, anémiques, ganglionnaires et lymphatiques :

Tous les enfants indigents français et domiciliés à Roubaix sont appelés à bénéficier du séjour au bord de la mer, dont la durée sera fixée par M. le docteur en médecine chargé du service.

Toutefois ne peuvent être admis à ce bénéfice, ceux qui ont la faculté de résoudre le quelle qu'en soit la cause, dans l'année qui suit celle de leur majorité pour se soustraire à tout ou partie du service militaire en France, ou pourront donc être admis pourvu que leurs parents aient préalablement renoncé pour eux à la faculté de répudiation de la qualité de Français.

Les demandes d'admission devront être présentées à l'administration municipale le plus tôt possible, par leurs parents au moyen d'une formule délivrée gratuitement par le Bureau des écoles. Ces derniers devront justifier de leur qualité de Français et de celle de leurs enfants par la production de pièces officielles.

LES CRÈCHES MUNICIPALES

Le nouveau règlement

Voici l'arrêté du maire qui fixe le nouveau règlement des crèches municipales :

Article 1er. — Les crèches installées en vertu des décisions du Conseil municipal ont pour objet de garder, le jour, les enfants ayant plus de quinze jours et moins de trois ans, dont les mères travaillent hors de chez elles et de leur donner les soins qu'exige leur âge.

Art. 2. — Les crèches, comme tout service municipal, sont administrées par le maire, qui peut se faire assister par un comité de patronage composé de dames de la ville, ainsi que par un conseil médical.

Art. 3. — Le comité de patronage comprend cinq dames par crèche, dont une présidente et deux vice-présidentes.

La Présidente, les deux vice-présidentes et les dames du comité sont nommées par le maire. En cas d'empêchement, la présidente désigne la vice-présidente appelée à la suppléer. Cette désignation est portée à la connaissance du Maire.

La mission du comité de patronage consiste : 1° A veiller si les enfants sont convenablement nourris et tenus en constant état de propreté ; 2° A signaler, à la présidente au moyen de rapports à communiquer au maire en cas de besoin, les négligences constatées par elles, ainsi que les améliorations qu'elles jugent utiles ; 3° A indiquer l'emploi des dons en espèces et en nature qui peuvent être faits par les particuliers.

Bien que spécialement attachées à une crèche, les dames du comité ont la faculté, dans les conditions ci-dessus déterminées, d'étendre leur action à toutes les crèches municipales.

La présidente désigne, chaque semaine et pour chaque crèche, la dame plus spécialement chargée de la surveillance.

Art. 4. — Le conseil médical, auquel pourront être adjoints un ou plusieurs docteurs en médecine désignés par le Maire, indique les mesures à prendre pour la nourriture des enfants et l'hygiène des crèches. Ses décisions sont adressées au Maire qui en assure l'exécution, s'il y a lieu.

Art. 5. — Les crèches sont tenues exclusivement par des femmes. Un docteur en médecine est attaché à chaque crèche ; il la visite deux ou trois fois par semaine. Les docteurs en médecine des crèches municipales forment le Conseil médical de l'œuvre.

Art. 6. — Le maire nomme les docteurs en médecine et le personnel permanent. Les traitements du personnel sont fixés par le Conseil municipal.

Art. 7. — Toutes les dépenses sont payées par le receveur municipal. Une provision, dont le montant est fixé par le maire, peut être accordée, aux directrices, pour les menues dépenses, à charge par elles d'en justifier l'emploi dans le délai et dans la forme fixée par les instructions sur la comptabilité communale.

Art. 8. — Les crèches municipales sont gratuites.

Art. 9. — Les crèches sont ouvertes tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés, une demi-heure avant l'ouverture et fermées une demi-heure après la sortie des ateliers. Aucun enfant n'y passe la nuit.

Art. 10. — Les demandes d'admission sont adressées aux directrices ; elles sont accompagnées : 1° Du bulletin de naissance de l'enfant ; 2° D'un certificat, établissant que la mère de l'enfant est occupée hors de son domicile ; 3° D'un certificat délivré par le docteur en médecine attaché à la crèche, constatant que l'enfant est vaccine et qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, ou autre, de nature à justifier un refus d'admission.

Toute admission est inscrite à sa date, sur un registre tenu par la directrice lequel relate : La date d'entrée de l'enfant et celle de sa naissance ; la profession et la demeure des parents et la date de sortie de l'enfant. Les crèches ne recevant que les enfants dont les parents sont occupés hors de leur domicile, la mère doit indiquer l'endroit où elle travaille, afin que, en cas de besoin, on puisse la trouver à toute heure.

Les directrices jugent immédiatement tout enfant qui leur paraît suspect de maladie contagieuse, et en cas pareil elle en informe le docteur en médecine qu'elles ont le devoir de faire prévenir d'urgence.

Art. 11. — Les directrices sont logées dans les crèches. Lors de leur entrée en fonction, il est fait état du mobilier, des ustensiles, du linge et de tous les autres objets garnissant les établissements et dont elles demeurent responsables.

Art. 12. — Un règlement intérieur arrêté par le Maire, après avis du comité de patronage et du conseil médical, contient toutes les autres dispositions utiles pour assurer, aux crèches, le meilleur fonctionnement possible.

Art. 13. — Le présent règlement abroge celui du 4 juillet 1894.

Art. 14. — La présidente du comité de patronage, le conseil médical, l'inspecteur et les directrices des crèches municipales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, le 18 avril 1902.

Le Maire,
G. Sayer, adjoint.

MAUVAISE FOI

Il nous répugne de polémiquer à propos de l'agression commise par une bande de manifestants collectivistes contre M. Paul Van Houcke, rédacteur à *l'Echo du Nord*, et contre notre collaborateur roubaisien. Mais cependant, il est intéressant de noter l'attitude des journaux collectivistes.

L'Egalité a **trouvé** insinué qu'il y avait eu provocation.

Puis, de concert avec le *Travailleur*, elle voudrait faire accréditer maintenant que le rapis de justice arrêté comme celui qui a terrassé M. Van Houcke, n'est pas du tout un collectiviste.

Encore un peu, et le journal millerandiste affirmerait que c'est un de nos partisans politiques !

Les brutes de « la Sociale » : un deuxième agresseur de M. Van Houcke découvert. — L'enquête poursuivie par M. Lachè, commissaire de police de la rue Saint-Vincent, a amené la découverte d'un deuxième agresseur de M. Van Houcke. C'est un journalier, Victor Degeyter, dit « Marie-Louise », 48 ans, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 59.

En vertu d'un mandat d'amener, délivré par M. Davaine, juge d'instruction à Lille, chargé de cette affaire, Degeyter a été écroué au dépôt, pour être conduit à Lille, ce matin.

***

L'état de M. Paul Van Houcke reste grave. Une consultation de docteurs a eu lieu mercredi après-midi.

Hospices de Roubaix. — *Aliénation d'une parcelle de terrain à Néchin.* — Une enquête est ouverte sur la demande d'autorisation formée par la Commission des Hospices de Roubaix, d'aliéner au profit de MM. Henri Lefebvre et Henri Destalle, propriétaires à Wattrelos, pour le prix de 3 fr. 25 le mètre, une parcelle de terre d'une contenance de 1 160 mètres située à Néchin, au hameau du Bucquoy (Belgique) cette enquête aura lieu le mardi 13 mai prochain, dans une des salles de la mairie de trois heures à quatre heures de l'après-midi.

Au Cercle Taine. — *Le concert que le Cercle Taine* organise pour le 11 mai prochain promet d'obtenir un grand succès, le comité s'étant assuré le concours d'artistes distingués, tels que MM. J. Roussel, grand premier comique ; Molard, monologuiste ; A. Stocck, soprano, et Mlle M. Godard, chanteuse de genre. Une fanfare prêtera également son concours. Nous publierons sous peu le programme de cette soirée qui, composée avec soin, sera, nous n'en doutons pas, un nouveau succès à l'actif du *Cercle Taine* et amènera au « Café Pandore » un public nombreux, désireux de participer à l'œuvre tant philanthropique que patriotique du *Bois Sec*.

Des cartes sont en vente chez MM. Delphens, 32, rue des Fondeurs (local du Cercle) ; Bauwens, 62, Fosse-aux-Chênes ; Marcotte, boulevard de Belfort ; Mme Brodeux, rue Voltaire ; MM. Vandendorpe, rue de Flandre ; Cardon, rue du Fort ; Bekaert, rue de l'Espérance, 59, et chez tous les membres du comité.

Les accidents de travail. — Un chaudronnier, Charles Gilmet, 36 ans, demeurant rue de l'Ommelet, impasse Dumas, cour Lehoucq, travaillant chez M. Loveugle, même rue, blessé à la main droite, 20 jours de repos.

— Chez MM. Motte-Bossut fils, boulevard Gambetta, une bacleuse, Lise Roes, 18 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Vromant, blessée à la main droite, 10 jours de repos.

— Un magasinier, Alfred Lechin, 22 ans, demeurant rue Dessix, travaillant chez MM. Motte, rue du Pays, 8, blessé aux reins, 15 jours de repos.

— Un teinturier, Oscar Macket, 25 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Boileau, travaillant chez MM. Motte et Bourgeois, blessé à la main gauche, 8 jours de repos.

— Une bacleuse, Marie Georgerie, 13 ans, demeurant rue des Charpentiers, cour Paulus, travaillant chez MM. Motte, rue des Longues-Haies, blessée au poignet, 10 jours de repos.

— Un manœuvre, Henri Prouvost, 36 ans, demeurant rue de France, cour Verschaere, travaillant chez MM. Dutilleul et Lauridan, rue Daubenton, blessé à l'épaule droite, 10 jours de repos.

— Au peignage de la Société anonyme, rue de Cartigny, un homme de peine, Camille Kindts, 34 ans, demeurant à Dottignies (Belgique), blessé au pied droit, 10 jours de repos.

— Un tisserand, Charles Vanasbrouck, 46 ans, demeurant rue du Crétinier, cour Saint-Dominique, travaillant chez M. Emile Eloy, rue Pierre-de-Roubaix, blessé à la jambe droite, 8 jours de repos.

Disparition d'un enfant. — Un petit garçon, âgé de huit ans et demi, Auguste Verstraete, dont les parents demeurent rue de Tourcoing, cité Saint-Louis, 3, est disparu depuis samedi matin. Il était parti après son déjeuner, pour se rendre en classe, boulevard d'Halluin ; depuis on ne l'a plus revu.

L'enfant était tête nue ; il est habillé d'un pantalon de velours, d'un maillot noir sur fond rouge, il porte un cache-nez et des bas noirs.

Abonnement musical. — Choix considérable. — Toutes les nouveautés chez **Marcelli, 3, rue du Bois.**

Une scène de brigandage. — Pendant la nuit de lundi à mardi, un individu resté inconnu a pénétré dans la chambre de Charles Vandervilden, rue Ste-Elisabeth, 41. Et pendant qu'il dormait, il lui a enlevé une somme de 28 fr. 35.

Comme Vandervilden s'éveillait, le malfaiteur lui a porté un coup de couteau au côté gauche du cou, lui causant une blessure de 7 centimètres de long.

Vandervilden n'a pu reconnaître cet audacieux individu qui a réussi à prendre la fuite.

Fausse monnaie. — Une enquête est ouverte au 5e arrondissement, au sujet d'une fausse pièce de 2 francs en étain que le nommé A... E. a voulu changer dans un bureau de tabac. Il dit l'avoir reçue sans s'en apercevoir et il paraît être de bonne foi.

Deux arrestations pour vol de zinc. — Un chauffeur, Arthur Verdoncq, 36 ans, demeurant rue Archimède, 124, et un rattacheur, Louis Desmettre, 48 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, 48, ont été arrêtés par les agents de la sûreté Lahbe et Gaillet qui les ont surpris en flagrant délit de vol de zinc au préjudice de M. Louis Nisse, imprimeur, rue de la Rondelle. Un procès-verbal a été également relevé à la charge de Floris Voreux, 27 ans, et Henri Durieux, 35 ans, mécaniciens, rue Saint-Antoine, reconnus complices des voleurs.

Vol d'une bicyclette. — Mercredi matin, une bicyclette a été volée dans le couloir de Me Chatteleyn, avocat, rue Mimerel.

Cette bécane appartenait à M. Oscar Joye, camionneur, demeurant rue Brézin, 10. Une enquête est ouverte.

Deux arrestations pour vol. — Mercredi matin, les agents Souflet, Paris et Averbèke ont arrêté, rue Magenta, sous l'inculpation de vol de café au préjudice d'une cabaretière, Philomène Leclercq, rue Beaureswaert, 12, un peigneur, Alphonse Quatannens, 21 ans, rue Magenta, 26, et un peigneur, sans domicile fixe, Armand Devliegher, 17 ans, celui-ci est de plus expulsé de France.

Bris de clôture. — Un terrassier, Emile Boolaeghe, 24 ans, demeurant rue de l'Espierre, 4, a été l'objet d'un procès-verbal pour bris de clôture, commis lundi au domicile de Mme Deconinck, couturière, rue du Hutin.

Contrainte par corps. — Un teinturier, Henri Pollet, 20 ans, demeurant rue de la Vigne, cour Leroy, 18, a été arrêté en vertu d'une contrainte par corps.

Enterrements du 1er mai. — Dame Stéphanie Prévost, 9 h., Sainte-Elisabeth. — Mme Hector Deroubaix, née Marie Gons, 9 h., Notre-Dame.

Etat-civil de Roubaix

Dragées et Bottes pr **COMMUNIONS**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pr la Gare, **LILLE**
du 30 avril

Naissances. — Jean Hovart, rue Saint-Amand, cour Thyl, 6. — Raymonde Hélin, rue Lalande, 26. — Julien Lefebvre, rue de la Perche, 33. — Louisé Mouchart, rue Blanchemaille, 148. — Ernest Louchart, rue de Bouvines, 72. — Charles Riberghien, quai de Rouen. — Berthe Disdal, rue Halin, 27. — Arthur Bouton, rue Blanchemaille. — Jeanne Debbaut, rue Blanchemaille.

Décès. — Léa Dernoncourt, 2 ans, rue de l'Alma, fort Frasez, 118. — Emilie Rochard, 82 ans, employée de commerce, rue de Soubise, 104. — Raymond Gonce, 1 an, rue Blanchemaille, 118. — Berthe De Visscher, 81 ans, sans profession, rue de France, 115. — Germaine Demeester, 4 jours, boulevard de Fourmies, 2. — Colette Martens, 27 ans, rue des Arts, impasse Mozart, 4. — Mort-né 1.

Mariages. — Georges Delplanque, 28 ans, sans profession, boulevard de Beaurepaire, 498, et Céleste Bonn, 28 ans, sans profession, rue de Valenciennes, maisons Delcourt. — Victor Dessavage, 35 ans, cocher, rue St-Elisabeth, 31, et Juliette Coutsier, 31 ans, ménagère, rue de l'Ommelet, 6. — Lucien Bourlier, 31 ans, représentant de commerce à Paris, et Marthe Prévost, 27 ans, sans profession, rue du Curoir, 75.

WATTRELOS

Accidents de travail. — Un peigneur, Pierre Maertens, 70 ans, demeurant au hameau du Fort-Lillois, travaillant au peignage de M. Allart, Grande-Rue, à Roubaix, blessé à la main gauche, un mois de repos.

— Un dégorgeur, Paul Declercq, 29 ans, demeurant rue de la Distillerie, travaillant chez MM. Motte, rue d'Avelghem, à Roubaix, blessé à la main gauche, 10 jours de repos.

CROIX

Accidents de travail. — Augustin Deschamaker, rue des Longues-Haies, cour Vromant, 9, occupé comme pécheur à la teinturerie Raquet, s'est blessé à l'avant bras gauche. Le docteur Dumoulin lui a prescrit 3 à 4 jours de repos.

— Georges Lannoy, 19 ans, rue Mirabeau, occupé comme ajusteur aux ateliers du Nord, s'est blessé à la main gauche, 4 jours de repos prescrits par le docteur Dumoulin.

Etat-civil de Croix

Décès. — Anne-Marie Millecamps, 54 ans, ménagère, rue Bolden, 57.

WASQUEHAL

Accident du travail. — Victor Catel, 35 ans, tisseur, demeurant rue de Lille, à Wasquehal, a été mis en cause dans la teinturerie Hannart où il travaille. Le docteur Butin qui l'a soigné prévoit une incapacité de travail de trente jours.

HEM

Accident du travail. — Un ouvrier couvreur le nommé Clément Louis, âgé de 16 ans, demeurant au Petit Lannoy, travaillant pour le nommé J.-B. Belain, tombait sur une échelle perdit l'équilibre et tomba. Il s'est fait des contusions sur tout le corps et fracturé l'humérus gauche. Le docteur Coubronne lui a prescrit deux mois de repos.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues 55, Rue des Ursulines

LES INCIDENTS DE DIMANCHE SOIR

A la suite de l'enquête menée par M. Spineux, commissaire de police, sur des scènes de violences qui se sont produites dimanche soir et dans lesquelles se trouve impliqué le citoyen Hompteau, un procès-verbal a été dressé à la charge de François Deguick, rattacheur, âgé de 33 ans, demeurant rue du Japon, qui aurait, lui aussi, frappé M. Depraetz et sa sœur.

— Autre contravention pour le même motif relevée contre Jules Louage, trieur, âgé de 20 ans, demeurant rue d'Arcole, qui a exercé des violences sur la personne de M. Jules Delplanque, demeurant rue de Creil, 12.

Les grèves. — La situation est toujours la même chez MM. Roelstraete-Deconinck et Cie, filateurs, rue du Haze.

Tentative de suicide. — Mercredi matin, vers sept heures, des passants qui suivaient la berge du canal près du pont du Halot, virent un homme se jeter à l'eau. Ils se portèrent immédiatement à son secours et purent le retirer de sa situation périlleuse. Le désespéré a déclaré se nommer Gustave Duponchel, être âgé de 50 ans, exercer la profession de fileur et demeurer rue Bonne-Nouvelle. Mais il a été muet sur les motifs qui l'avaient porté à cet acte de désespoir et il a dit simplement qu'il était ivre.

Accidents de travail. — Un homme de peine, employé au peignage de la Tossee, Florent Waegbenaere, 25 ans, demeurant à Wattrelos, s'est fait des contusions en soulevant une balle de laine, huit jours de repos.

— Au tissage de MM. Mathon et Dubrulle, Edouard Saint-Léger, demeurant à Roubaix, s'est donné un lumbago traumatique en retenant un rouleau de pièces.

— Dans la même usine, un mécanicien, Louis Lalouette, 44 ans, demeurant à Roubaix, s'est fait une entorse au pied droit. Six jours de repos lui ont été prescrits.

— Une bacleuse de la filature de MM. Flipo fils aîné, Hermance Tanghe, âgée de 15 ans, s'est blessée à la plante du pied droit en marchant sur un clou. Douze jours de repos lui ont été ordonnés.

EMPHYSÈME PULMONAIRE

L'Emphysème est causé par la dilatation des alvéoles pulmonaires, l'air circule mal dans les bronches et la régénération du sang reste incomplète. Comme l'asthme, l'emphysème donne lieu à des crises d'étouffement et se traite de même. Le meilleur remède à employer est la poudre Louis Legras qui calme instantanément les plus violents accès et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, Paris.

STATISTIQUES

Les journaux ministériels sont vraiment bien amusants avec leurs statistiques électorales.

Nous avions prévenu de la salade officielle que le Gouvernement ferait servir par les agences télégraphiques, toutes plus ou moins officieuses.

En tout cas, nos lecteurs n'ont pas à se plaindre.

La *Croix* leur a donné un *résultat complet* des élections, auquel nous leur conseillons de s'en tenir s'ils veulent se faire une opinion exacte de la situation.

La *Croix* est d'ailleurs le seul journal qui, grâce à ses suppléments dans chaque département, lui fournissant des renseignements, peut donner quelque chose d'absolument exact et sincère.

Eh bien ! ces résultats, nos lecteurs ont pu s'en convaincre, sont consolants et pleins de promesses pour le second tour.

Les impatients auraient voulu que la victoire vienne tout d'un coup, éclatante et foudroyante.

Cela n'est pas possible et ce n'est pas dans l'ordre.

La victoire définitive ne nous sera donnée qu'au prix d'efforts persévérants.

Si des urnes du 27 avril était sortie une majorité libérale de cent membres, tenez pour certain que la franc-maçonnerie aurait déchaîné la révolution.

Le grand chambardement prédit par les prophètes de la juiverie !

Il faut que le salut vienne peu à peu.

Il faut le mériter.

Ce serait vraiment par trop commode de réparer en quelques heures tout le mal fait ou qu'on a laissé faire depuis vingt-cinq ans...

Nous avons gagné des sièges dimanche passé, nous en gagnerons encore le 11 mai.

On fera alors le compte.

Mais quelque soit le résultat final, un fait surnage au-dessus de tout : c'est la création d'un grand parti national avec un commencement d'organisation, une caisse, des chefs écoutés — parti qui vient de livrer son premier combat et de le gagner.

Si ce parti nouveau survit à la lutte électorale actuelle, — et tout nous permet de l'espérer, — nous pourrons hardiment nous réjouir, car c'est la bataille qui commence avec la victoire définitive et décisive assurée.

« Victoire républicaine » a pu chanter le *Progrès du Nord*, car la République à cette heure n'est plus en question, et en luttant pour la liberté c'est pour elle que nous combattons.

(Croix d'Arras).

Le « Progrès » et la statistique

Le *Progrès du Nord*, voulant à tout prix faire croire à une victoire du ministère donne comme ministériels un certain nombre d'élus de dimanche qui ont fait des déclarations nettement hostiles à la politique du cabinet Waldeck.

Quelques exemples :

M. Laureuçon, député des Hautes-Alpes, progressiste, antiministériel, a été élu par 3469 voix contre 2339 à un radical. Le *Progrès* le classe parmi les ministériels.

M. Maure, antiministériel, progressiste, a été nommé dans les Alpes-Maritimes contre un radical.

M. Poulion, dans le même département, a fait une profession de foi nettement hostile au cabinet Waldeck.

De même pour M. Bischoffheim, aussi dans les Alpes-Maritimes.

Dans l'Aube, M. Thierry Delanoue a battu un radical et désavoué désapprouvé la politique du cabinet.

Dans la Côte-d'Or, l'honorable M. François Carnot, fils de l'ancien Président de la République, a vaincu le député radical sortant, sur un programme antiministériel.

M. Deschanel, président de la Chambre, est un progressiste et non un ministériel.

Dans l'Isère, M. Vogeli, radical antiministériel, a battu un radical ministériel sortant. Il ne peut donc être considéré comme acquis à la politique de Waldeck.

La Haute-Loire élu M. Vigouroux, antiministériel, progressiste, contre M. Schaffner, radical, et M. Dumas, avec un programme identique.

M. Pradet Balade, des Basses-Pyrénées, est également antiministériel, bien que le *Progrès* veuille le classer.

Dans les Pyrénées-Orientales, M. Bartissol, républicain progressiste antiministériel, a été élu au premier tour, battant trois socialistes et deux radicaux, c'est ce que le *Progrès* appelle une victoire ministérielle.

M. Bignon, élu dans la Seine-Inférieure avec un programme républicain antiministériel, dans la première circonscription de Dieppe, en remplacement d'un radical qui ne se représentait plus, a battu au 1er tour deux autres radicaux. « Victoire ministérielle », crie le *Progrès*.

Il donne enfin comme ministériels trois républicains progressistes de la Somme : Messieurs Coache, Cauvin et Trannoy dont les idées d'ordre sont connues.

Le « Progrès » ET LES GAINS MINISTÉRIELS

Pas plus exacte, la nomenclature des gains ministériels donnée par le *Progrès*.

Il considère comme un gain ministériel la victoire d'un radical sur M. Fould, ministériel opportuniste à Tarbes (2e). C'est bonnet rouge et rouge bonnet.

Il prétend que les ministériels ont gagné le siège de Poitiers (2e). Or, il y a ballottage dans cette circonscription ; même situation pour la Cochinchine, et pour celle d'Yssingeaux, Haute-Loire.

Un peu de patience, *Progrès*. Le scrutin du 11 mai pourrait vous désillusionner.

ARTHRITIQUES à jeun aux repas — CONTREXEVILLE-PAVILLON

AUX VAINCUS

UTILES RÉFLEXIONS

Ceux de nos amis qui aiment d'aller au fond des choses, tous ceux qui, au lendemain du scrutin, se donnent la peine d'en étudier les chiffres, ont pu constater qu'il ne suffit pas d'une propagande de quelques mois, si active, si généreuse et intelligente qu'elle ait pu être, pour modifier d'une façon appréciable l'esprit d'une circonscription électorale.

Ils ont pu s'en convaincre surtout en lisant les résultats du scrutin dans un grand nombre de communes de la campagne, où pendant quatre ans, la presse qui nous combat s'est livrée sans frein à une véritable entreprise de corruption de l'esprit public, au détriment des vrais principes religieux et parce que le journal catholique ne trouve pas pour se faire connaître et se répandre les dévouements indispensables sur lesquels il serait en droit de compter.

Nous ne cesserons de répéter que cette propagande est de toutes les œuvres la plus pressante.

Nous souhaitons que tous les défenseurs des idées que nous aimons comprennent cette nécessité, sentent le besoin d'organiser cette propagande et l'entreprennent sans retard.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

A LILLE

Au lendemain du scrutin du 27 avril il fut question dans les milieux collectivistes du retrait de l'une des deux candidatures Ghesquière et Delory.

Les pourparlers n'ont pas abouti et il a été décidé que les citoyens Delory et Ghesquière continueront la lutte chacun dans leur circonscription.

C'est ce qui résulte de la note publiée mercredi matin par *Le Travailleur* et dont voici le texte :

« Citoyens,

« Les membres du parti ouvrier français des trois circonscriptions de Lille se sont réunis le mardi 29 avril, à la Maison du Peuple, et ont décidé d'aller à la bataille contre la réaction au deuxième tour de scrutin en faisant appel, sur le nom de Ghesquière et de Delory, candidats désignés par le suffrage universel, à l'esprit de discipline de tous les républicains, qui sauront certainement comprendre leur devoir et assurer, le dimanche 11 mai, la défaite définitive de la réaction capitaliste et cléricale, dans la personne de MM. Lorthiois et Franchomme. »

Le *Réveil* s'exprime en ces termes au sujet de cette réunion et de la décision qui y a été prise :

« Une longue et parfois violente discussion s'est engagée sur une telle proposition faite par plusieurs camarades et ayant pour but de rechercher un terrain d'entente avec le parti radical en vue de barrer la route à la réaction grandissante et de faire échouer MM. Lorthiois et Franchomme.

« Cette très sage proposition a été violemment combattue par d'autres membres et particulièrement par les citoyens Delory, Vandorme et Renard.

« Finalement le principe d'une alliance mis aux voix a été repoussé par 120 voix contre 119 voix. »

Et le *Réveil* termine par des objurgations à l'adresse de la Commission permanente du Conseil national du P. O. F. qui aurait préconisé cette attitude intransigeante.

Le journal judéo-socialiste voit déjà perdues les positions politiques conquises « à force de patience et de tactique par les alliances avec les partis démocratiques ».

C'est la répétition de l'antienne en mineur que nous avons rapidement chantée hier.

En tout cas voilà bien nette la situation électorale à Lille pour le 11 mai : aux électeurs libéraux de toutes nuances de continuer avec ensemble le besogne si heureusement commencée le 27 avril.

Dans l'arrondissement de Valenciennes

Comme on pouvait le prévoir, les chefs des partis socialiste et radical viennent de conclure un petit marché sur le dos des électeurs qui au nom de la liberté, doivent être bien dociles et aveuglément obéissants.

Les socialistes sont bons enfants et se contentent d'un siège ; les radicaux toujours gourmands en veulent deux. Cela se comprend : comment priver le F.·. Lepes de sa situation politique et d'autre part ne faut-il pas embellir le Palais Bourbon de la présence du F.·. Quat'z'Amers, dit Debièvre ?

Sur le triangle maçonnique le F.·. Sirot vient de faire le sacrifice de ses ambitions parlementaires, engageant ses électeurs à « faire un pas en avant ». Au citoyen Selle de recueillir les voix des électeurs abandonnées par César Sirot.

Et voilà comment, au pays de Valenciennes, se font les marchés électoraux entre radicaux et socialistes.

Les radicaux de la 3e circonscription, tout comme les socialistes des deux autres pourront avec raison la trouver « mauvaise ».

D'ailleurs, le *Réveil du Nord* sent qu'il est nécessaire d'insister sur le mot d'ordre aux électeurs du parti.

Il insiste sur « l'attitude loyale de M. César Sirot » qui lui fait « un devoir de soutenir MM. Debièvre et Lepes ».

Les citoyens Durre et Melin sont jetés par dessus bord pour tenter de sauver le citoyen Selle.

D'autre part, César Sirot consent à se noyer pour ramener sur l'eau, si c'est possible, les deux radicaux ballottés.

Les électeurs libéraux auront raison de tout ce maquignonnage.

Ils sont en trop bonne posture pour ne pas tenter le suprême effort qui, le 11 mai, donnera la victoire à leurs vaillants candidats.

Valenciennes en a assez du radicalisme et ne veut pas de la Sociale.

Demain a déjà prouvé à son citoyen-maire que ces beaux temps sont finis.

Bouchain, Condé, Saint-Amand et leurs importantes agglomérations veulent, pour les représenter, des hommes dont le premier et le dernier mot soient autre chose que le vieux cliché : « Guerre aux curés ! ».

Partout on veut la liberté, le travail assuré, moins d'impôts, toutes choses incompatibles avec le programme de Selle, donnant une main à Lepes et l'autre à Debièvre.

Neuvième circonscription de Lille

ROUBAIX

Remerciements de M. Grousseau

Mes chers concitoyens,

Je suis profondément touché de votre confiance et je vous en remercie du fond du cœur.

Vous m'avez remis la défense de vos libertés, de vos droits et de vos intérêts. Quelle belle et noble cause ! Je vais m'y consacrer tout entier avec un désir ardent de contribuer, dans la mesure de mes forces, à la grandeur de la France et à la prospérité du Nord.

A tous les amis de la première et de la dernière heure, j'adresse l'hommage de ma vive reconnaissance. A tous les citoyens des cantons de Tourcoing-Nord et de Quesnoy-sur-Deûle, j'offre mon complet dévouement.

Grousseau.

3e circonscription de Valenciennes

Merci bien sincèrement aux 7,819 électeurs de la 3e circonscription Sud de Valenciennes qui ont affirmé par mon nom leur désir d'aller défendre à la Chambre les intérêts et compromis de nos vaillantes populations du Nord. Je suis heureux de voir que ma candidature a été très favorablement accueillie dans la 3e circonscription, qui m'a donné une imposante majorité sur mon concurrent, le député sortant.

Je considère ma tâche comme non terminée et c'est avec confiance que j'aborderai le scrutin de ballottage du 11 mai prochain. C'est dans cette intention que je donne rendez-vous dans quinze jours aux amis de l'ordre et du travail.

Vive la République !

César Caullet.

Deuxième Circonscription d'Hazebrouck

Messieurs et chers compatriotes,

La nouvelle et éclatante preuve de confiance que vous venez de me donner me touche profondément.

Je vous en témoigne ma vive reconnaissance.

Comme par le passé, vous pouvez compter sur mon dévouement le plus absolu ; je serai toujours prêt à défendre vos droits, à soutenir vos intérêts, à obliger chacun de vous, si l'occasion s'en présente, amis ou adversaires, avec un égal désir de vous représenter dignement, et de bien servir mon pays.

Encore une fois, merci !

J. Plichon.

Bailleul, le 28 avril 1902.

Institut de Jumet-Heigne (Belgique)

Desservi par les Sœurs de Charité

Directeur-Propriétaire, Dr L. DOGNIAUX, Spécialiste
EX-ÉLÈVE DES HOPITAUX DE PARIS

Maladies des Femmes : chute, descente, etc.

Hernies : guérison radicale, certaine pour la vie, sans bandage, de toute hernie, par la méthode *perfectionnée* du Docteur-Spécialiste L. Dogniaux, qui reçoit à Jumet, rue de l'Institut, les lundi, mercredi, vendredi, de 1 à 3 heures de l'après-midi, et à Erquelines le jeudi, de 9 à 12 heures. *Plusieurs milliers de guérisons authentiques dans le Nord.* — Demander adresses de personnes guéries, dignes de foi. — Etablissement de 1er ordre, comprenant 32 chambres particulières et deux salles communes de 28 lits ; chapelle ; vaste parc de 2 hectares.

— Discrétion absolue —

CRÉDIT LYONNAIS

Fondé en 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS DE FRANC